



Affaire suivie par : Rémi BORGNE
Téléphone : 01 44 50 21 06
Télécopie : 01 44 50 57 85
remi.borgne@cnpp.com

Monsieur GODDET
SOCLA SAS
Water Controls Division
ZA de Savoie Hexapôle
Rue Louis Armand
73420 MERY

*Annule et remplace l'envoi du 14/01/2011
Réf. courrier CB/RB/NG/01.11/Van001
Nom de la société a changé*

N/Réf. : CB/RB/NG/01.11/Van001bis

Paris, le 11 Juillet 2011

Objet : Référencement de la vanne modèle SYLAX

Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier du 05/01/2011 , nous avons l'honneur de vous confirmer que nous n'avons pas d'objection à la mise en œuvre de la vanne papillon de votre société dans les systèmes sprinkleurs conformes à la règle APSAD R1, concernant le modèle suivant :

➤ **MODÈLE SYLAX – DN 32/40 à DN 300 – PN 20.**

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

RB

Cédric BÉDO
Chef du service Contrôle Sprinkleurs

Armelle MULLER
Directeur Département
Feu et Environnement
Direction Etudes et Recherches